



Séparation et divorce pour faute

Par **cln28**, le **21/04/2015** à **11:58**

Bonjour,

Mon meilleur ami a annoncé l'été dernier à sa femme (mon amie également) qu'il souhaitait divorcer. Elle a fait une dépression et multiplié les crises d'angoisse et a quitté le domicile conjugal (installée chez ses parents) en le laissant gérer seul leurs 3 enfants. Fin septembre, ils ont signé un document sur lequel ils reconnaissent la séparation de fait. Elle a déménagé dans un appartement, seule, à 250 km du domicile, toujours sans les enfants, alternant les séjours en clinique spécialisée en dépression et les crises d'angoisse. Elle était en congé parental depuis 6 ans et a mis fin à son contrat de travail en octobre, vivant des indemnités perçues, de la pension (700 euros) qu'il lui verse alors qu'elle n'avait pas les enfants, des allocations de la caf (3 enfants), de l'allocation logement (elle n'a que 150 euros à donner par mois) et du rsa. Et lui paie seul le prêt de la maison (1300 euros). A la fin du mois, il lui reste peu pour vivre. Depuis mi février, elle a récupéré les enfants et fait du chantage à son mari. Elle refuse le divorce, le menace de l'empêcher de prendre ses enfants (il aurait le droit de les voir seulement à son domicile à elle), s'invite en vacances dans sa famille à lui contre son gré. Lui refuse l'affrontement. Elle reste fragile et toujours en dépression (cela peut se comprendre), il a peur que son état empire. Il cherche à arrondir les angles mais en retour se fait mener par le bout du nez (comme pendant leur mariage, raison de leur séparation). Dernièrement, elle le menace de divorce pour faute (adultère classique). Ma question est : peut elle demander un divorce pour faute alors qu'elle a accepté la séparation de fait et vit ailleurs depuis 7 mois ?

Je vous remercie pour vos réponses. Cela me rend triste de les voir se déchirer comme cela, avec les enfants au milieu...

Par **domat**, le **21/04/2015** à **12:10**

bjr,

au vu des revenus et de la situation de la femme de votre ami, je suis surpris qu'elle ait droit au RSA, attention que la caf ne lui réclame le remboursement.

a-t-elle bien déclaré tous ses revenus lors de sa demande de rsa ?

un divorce pour faute n'apporte guère d'avantages, par contre la procédure risque de durer plus longtemps et le mari peut suspendre le paiement de la pension.

même l'époux fautif peut demander et obtenir des dommages et intérêts.

cdt

Par **Visiteur**, le **21/04/2015** à **12:57**

Bonjour,

hormis que comme le dit domat, un divorce pour faute n'existe que dans les textes maintenant; CAD qu'il n'apportera rien ! Sinon de compliquer les choses qui le sont déjà assez comme ça ! Je comprends tout à fait la situation de monsieur l'ayant moi même vécu ! A savoir que de toute façon quoiqu'il fasse l'état de la dame ne s'améliorera pas !! Donc il fait ce qu'il a à faire sans sourciller ! Si elle sent qu'elle a prise sur lui elle en profitera ! Par contre dans le cas contraire elle devrait se calmer ! A votre ami de ne pas être crédule en croyant tout ce qu'elle peut lui dire ! menaces et promesses diverses !

Par **cln28**, le **21/04/2015** à **13:39**

Bonjour,

Je vous remercie pour vos réponses.

domat, j'ignore si elle a bien déclaré tous ses revenus. L'argent est une question épineuse pour sa part. Elle refuse le divorce et se retranche derrière sa dépression, mais a suffisamment la tête sur les épaules pour faire la liste de tout ce qu'elle pourra récupérer : prestation compensatoire et autres indemnités potentielles.

grenouille, je suis d'accord, une séparation est bien assez compliquée et seuls les enfants devraient importer. Je vais essayer de la raisonner, chose peu facile en soi. Elle n'écoute pas les paroles qui la dérangent. Quant à lui, il a tellement peur de perdre ses enfants... j'essaierai de le soutenir au mieux et de le pousser à réagir.

Je vous remercie encore.